



COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD
ASSEMBLEE GENERALE DU 28 août 2015
Foyer Rural de Sergines
Sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PERCHEMINIER

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Guillon-Cottard (Champigny), Brosseron (Chaumont), Denisot (Compigny), Percheminier (Courlon), Sylvestre, Declinchamp (Cuy), Gonnet, Crouzet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Goureau, Martineau (La Chapelle sur Oreuse), Garnier, Lemeur (Michery), Cots (Pailly), Cormerois, Jeanjean-Pardon (Perceneige), Aubert (Plessis St Jean), Bensoussan, Chislard (Pont sur Yonne), Dautun, Gourlin (Serbonnes), Pitou, Geeverding (Sergines), Leruse, Spahn (Villeblevin), Genty (Villemannoche), Bourreau, Largillier (Villeneuve la Guyard), Petit (Villeperrot), Noblet (Vinneuf).

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Maire, Brunel, Legay, Pellard, Gautrot, Dorte, Domat, Baron, Legac, Thiesson, Bardeau, Goncalves, Fontaneau, Nezondet, Viault.

Ont donné pouvoir : Mme Thiesson à M Sylvestre, Mme Legay à M Percheminier, Mme Domat à M Goureau, Mme Ballin à M Largillier, Mme Rault à M Bourreau, Mme Fontaneau à M Leruse, Mme Baron à M Pitou, M Dorte à Mme Bensoussan, M Pellard à M Babouhot, M Nezondet à Mme Noblet, M Fenaux à M Genty, M Laventureux à M Petit.

Il est constaté que le quorum est atteint. Monsieur Cots est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 Juin 2015 est lu et adopté à l'unanimité.

En préalable, Monsieur le Président rappelle la procédure de prise de compétence par le CIAS de la convention avec l'association ACTIOM pour le dispositif « ma commune, ma santé ». Cette compétence ne pourra être effective que courant octobre, après publication de l'arrêté préfectoral correspondant à la décision des conseils des différents CCAS de la CC Yonne Nord.

Toutefois, la loi imposant un délai de 2 mois pour résiliation du contrat de complémentaire santé actuel, il est nécessaire d'organiser très rapidement des réunions publiques d'information sur ce dispositif. Elles auront lieu à la mi-septembre sur les communes de Champigny, Perceneige, Pont sur Yonne, Sergines, Thorigny sur Oreuse et Villeneuve la Guyard.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de la procédure d'enquête publique sur la Commune de Pont sur Yonne relative au projet de carrière déposé par DLB. La Communauté de Communes Yonne Nord s'est engagée dans une démarche de développement touristique de son territoire, inscrite dans le PETR du Nord de l'Yonne et par son projet de territoire porté par le Centre Social. Le conseil communautaire émettra un avis sur ce projet lors de sa prochaine session.

Le Conseil Communautaire, en ce qui concerne, à l'unanimité

1 – Finances

➤ Motion relative à la fermeture de la perception de Sergines

- Décide de prendre la motion suivante :

« Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques nous a informés du fait que « les contraintes économiques qui pèsent sur le pays ont conduit les pouvoirs publics à renforcer la maîtrise des dépenses publiques » et a annoncé la fermeture de la perception de Sergines ainsi que le transfert de son activité vers la trésorerie de Pont-sur-Yonne à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette annonce s'inscrit dans un contexte général qui voit disparaître un à un les services publics dans les milieux ruraux et périurbains. Selon les chiffres officiels, plus de 350 trésoreries ont été fermées depuis 6 ans.

Or, de nombreux indicateurs témoignent du fait que les habitants de notre territoire se sentent « oubliés », « abandonnés » par les politiques publiques, en dépit des actions que les élus locaux tentent de mettre en place,

avec des moyens limités et en constante régression. Il s'agit donc d'un mauvais coup qui ne pourra que renforcer cet état de fait.

Aucune tentative de justification ne convaincra les habitants et les élus :

- Les difficultés de mobilité de nombreux concitoyens se trouveront aggravées.
- Cette fermeture éloignera les collectivités territoriales de l'un de leurs partenaires essentiels à la bonne gestion de la vie locale.
- Le besoin de proximité est à nouveau nié.
- Le report de l'activité d'une trésorerie sur une autre, elle-même déjà surchargée, nuira à l'efficacité et à la qualité du travail.
- Des incertitudes pèsent sur le nombre de postes qui seront pourvus.

Pour ces raisons, le Conseil Communautaire Yonne-Nord, réuni le 28 août 2015, demande l'annulation de cette décision. »

➤ **Budget Annexe Ordures Ménagères : Décisions modificatives**

- **Adopte** la décision modificative n°4 suivante pour rectifier les imputations relatives aux amortissements :

Dépenses de Fonctionnement		Crédits
023	Virement à la section d'investissement	+ 33 600,42

Recettes de Fonctionnement		Crédits
042 - 7811	Reprise sur amortissements des immobilisations	+ 33 600,42

Dépenses d'Investissement		Crédits
040- 28157	Amortissements matériel et outillage de voirie	+ 235,70
040-28135	Amortissements aménagements des constructions	+ 33 364,72

Recettes d'Investissement		Crédits
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 33 600,42

- **Adopte** la décision modificative n°5 suivante pour régulariser des écritures de sortie d'inventaire :

Dépenses de Fonctionnement		Crédits
042 - 675	Valeur comptable des immobilisations cédées	+ 55 604,82
042 - 676	Différences sur réalisations	+ 6 730,00
023	Virement à la section d'investissement	- 46 604,82

Recettes de Fonctionnement		Crédits
77 - 775	Produits de cession des immobilisations	+ 15 730,00

Dépenses d'investissement		Crédits
2128	Aménagement terrain	+ 15 730,00

Recettes d'Investissement		Crédits
040-2182	Matériel de transport	+ 21 938,16
040 - 2188	Autres immobilisations	+ 33 666,66
040 - 192	Plus value sur cession immobilisation	+ 6 730,00
021	Virement de la section de fonctionnement	- 46 604,82

➤ **Cession Benne ordures ménagères (IVECO 175/24)**

- **Décide** de vendre en l'état le véhicule Benne Ordures Ménagères de marque IVECO, modèle 175/24 pour un montant de 1 000 €TTC.

2 – Déchets Ménagers

➤ Travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de Pont sur Yonne

- **Déclare** la consultation lancée selon une procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de Pont sur Yonne infructueuse puisqu'aucune offre n'a été remise malgré le retrait de 8 dossiers.
- **Autorise** le Président à engager une procédure négociée avec 2 entreprises : Colas Est et IdTP.

3 – Affaires sociales

➤ Accueil de loisirs intercommunal

- **Accepte** la conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec les communes de Cuy, Perceneige, Pont sur Yonne, St Sérotin, Sergines, Thorigny sur Oreuse, Villeblevin, Villeneuve la Guyard et Vinneuf pour l'accueil de loisirs intercommunal (périscolaire et extrascolaire).
- **Décide** de conclure une convention d'utilisation du gymnase municipal avec les Commune de Pont sur Yonne, Villeneuve la Guyard et le SIVOM de Sergines dans le cadre des activités « Sports et Loisirs » de la Communauté de Communes Yonne Nord pour la période du 7 septembre 2015 au 12 août 2016.
- **Accepte** la conclusion d'une convention de mise à disposition de services communaux à la Communauté de Communes pour l'exercice des compétences périscolaires et extrascolaires communautaires au tarif de 20€/h/agent.
- **Accepte** à l'unanimité la conclusion d'une convention de mise à disposition de services intercommunaux aux communes membres (sur proposition de la Commission Affaires Sociales de la Communauté de Communes) pour l'exercice des compétences communales NAP, activités scolaires et/ou restauration scolaire au tarif de 20 €/h/agent.
- **Décide** à l'unanimité de recruter 7 agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité correspondant au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe comme suit :
 - 2 agents à temps non complet (17.5/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 6 mois renouvelable.
 - 5 agents à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 6 mois renouvelable.Le Président rappelle que cette année scolaire 2015/2016 sera mise à profit pour étudier la gestion du périscolaire et de l'extrascolaire par la CC Yonne Nord sur l'ensemble du territoire à compter de la rentrée 2016.
- **Adopte** le nouveau règlement de fonctionnement de l'accueil intercommunal de Loisirs de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} septembre 2015 qui prend en compte les nouveaux sites d'accueil, l'évolution de la réglementation et les additifs déjà votés.

➤ Sport Pour Tous

- **Décide** de conclure une convention d'utilisation de la piscine de Serbonnes, gérée par la CCAS du Personnel des Industries Electriques et Gazières, dans le cadre des activités « Sports » de la Communauté de Communes Yonne Nord pour la période du 7 septembre 2015 au 2 septembre 2016.
- **Accepte**, à l'unanimité, de conclure avec les communes qui en font la demande, une convention de Prestation Piscine pour l'encadrement des activités nautiques dans le cadre scolaire.
- **Fixe** les tarifs de cette prestation à compter du 2 novembre 2015 comme suit
 - pour les établissements scolaires de la Communauté de Communes :
 - Surveillance bassin par un maître-nageur qualifié : 25 €/heure
 - Entrée : 2,25 €/nageur
 - pour les établissements scolaires hors Communauté de Communes
 - Surveillance bassin par un maître-nageur qualifié : 35 €/heure
 - Entrée : 2,25 €/nageur

- **Accepte** de conclure avec les établissements pour personnes âgées du territoire qui en font la demande, une convention pour l'encadrement des activités « maintien de l'autonomie » et « prévention des chutes ».

- **Décide** de recruter 1 agent non titulaire à temps complet, à compter du 12 septembre 2015 pour une durée de 6 mois renouvelable correspondant au grade d'Opérateur territorial des activités physiques et sportives. En effet, à compter du 12 septembre 2015, de nouvelles activités sportives vont être proposées sur le territoire, Zumba et Pilates (Gym douce).

- **Fixe**, à l'unanimité, les tarifs suivants applicables à compter du 12 septembre 2015 ;

Zumba Adultes : 3,00 € (3,50 € pour les usagers hors CC Yonne Nord)

Zumba Enfants : 2,50 € (3,00 € pour les usagers hors CC Yonne Nord)

Pilates : 2,50 € (3,00 € pour les usagers hors CC Yonne Nord)

➤ **Centre Impacte**

- **Décide** de recruter 1 agent non titulaire à temps non complet (17.5/35^{ème}), à compter du 1^{er} octobre 2015 pour une durée de 6 mois renouvelable correspondant au grade d'Assistant Socio-Educatif.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Yonne Nord a reçu un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement de son centre Social. Dans cette première convention, il avait été stipulé que la mise en place d'actions en direction de la famille serait assurée par un « référent familles ». Ceci rencontre un dispositif CAF particulier qui s'inscrit dans le cadre de l'« accueil familles » et donne lieu à versement d'une prestation de 15000 € pour un mi-temps ainsi que la prise en charge de 40% des frais inhérents au fonctionnement de ces actions.

4 – Culture

- **Décide** qu'à compter du 14 septembre 2015, les tarifs sont fixés ainsi :

	1 ^{er} élève	2 ^{ème} élève	3 ^{ème} élève	4 ^{ème} élève
Tarif / Trimestre	Plein Tarif	-20%	-30%	-50%
Enfants F.M seul ou Eveil	79,00€	63,20 €	55,30 €	39,50 €
Enfant F.M et Instrument	128,00€	102,40 €	89,60 €	64,00 €
Adultes F.M	69,00€	55,20 €	48,30 €	34,50 €
Adultes F.M et Instrument	166,00€	132,80 €	116,20 €	83,00 €
Atelier	42,00€	33,60 €	29,40 €	200 €
Atelier Théâtre	60,00 €	48,00 €	42,00 €	30,00 €
Stage : la journée	23,00 €	nc	nc	nc

- Dans les familles où il y a plusieurs élèves, la réduction s'applique du plus jeune (1^{er} élève) au plus âgé.
- La notion d'adulte pour les enfants s'évalue à 18 ans.
- Le tarif dégressif s'applique également à l'éventuelle 2^{ème} ou 3^{ème} discipline pratiquée.

5 – Personnel

- **Décide** la création de 2 postes d'adjoint d'animation 1^{ère} classe correspondant à la transformation de postes de personnel communautaire à compter du 15 septembre 2015 et n'entraînant pas de recrutement complémentaire.

- **Vote** le complément au régime indemnitaire applicable tel qu'il figure dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2015 pour prendre en compte les derniers changements intervenus

Filière administrative

Grade et nature de la prime	Effectif réel	Nbre de bénéficiaires	Montant annuel de référence	coefficient	Périodicité	Montant total annuel
Adjoint Principal 1^{ère} classe (à compter du 1^{er} septembre 2015)						
IAT	1	1	476.10	0.98	Mensuelle	1 866.32
IEM	1	1	1 478.00	1.5	Annuelle	2 217.00

Filière animation

Grade et nature de la prime	Effectif réel	Nbre de bénéficiaires	Montant annuel de référence	Coefficient maximum	Périodicité	Montant total annuel
Animateur 2^{ème} classe						
IEM	5	2	1 153.00	2	Mensuelle	4 612.08
Adjoint d'animation 1^{ère} classe (à compter du 15 septembre 2015)						
IAT	2	2	464.30	4	Annuelle	3 714.40
IEM	2	2	1 153.00	1.5	Mensuelle	3 459.00

6 – Economie - PAVE et Audits des ERP

Monsieur le Président rappelle que La Communauté de Communes Yonne Nord a été désignée coordonnateur d'un groupement de commandes comprenant 13 Communes de son territoire. Plusieurs difficultés techniques ont retardé la mise en œuvre de ce groupement de commandes.

De plus, un délai de 3 mois est nécessaire pour l'étude auquel s'ajoutent les délais réglementaires de la consultation.

- **Décide** de retenir l'offre de QCS Services, Division de Qualiconsult Sécurité, pour un montant de 49 060€ HT (PAVE : 26 160,00 € HT ; Audits ERP : 22 900 € HT ; Réunion supplémentaire : 360 € HT)

- **Demande** que chaque commune membre du groupement de commandes sollicite Monsieur le Préfet pour une demande de prorogation du délai de dépôt de leur AdAP. A cet effet, il sera nécessaire de faire parvenir l'imprimé de demande de prorogation à monsieur le Préfet de l'Yonne en y joignant une délibération s'engageant à effectuer les diagnostics et à déposer leur Ad'Ap dans les délais de cette prorogation ainsi que la présente délibération communautaire.

- **Invite** les communes non membres du groupement de commandes à vérifier que le dépôt de leur propre Adap est effectué et, dans le cas contraire, à demander une prorogation.

7 – Divers

- **Donne** l'autorisation d'organiser leurs Journées « Portes ouvertes » 26 et 27 septembre à l'association « Evènementiel » sur l'aérodrome de Pont sur Yonne.

- **Prend** acte de la demande de l'association Pact 89 (réseau association pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie des personnes âgées ou handicapées) pour une permanence mensuelle dans les locaux de la CC Yonne Nord.

8 – Affaires en cours et questions diverses.

Madame Brosseron informe les membres que l'activité de Sport Pour Tous est en progression constante. Les nouveaux créneaux de Zumba et Pilates devraient impulser de nouvelles inscriptions.

Monsieur Leruse expose que le Conseil Départemental avait adressé un questionnaire à toutes les communes pour lister leurs zones blanches. Le bilan va être adressé à chacune pour vérifier l'exactitude des conclusions.

Monsieur Pitou rappelle que la Communauté de Communes peut mettre à disposition des communes, par convention, du matériel : tractopelle, tracteur-élagueuse, broyeur de végétaux.

Monsieur Chislard demande à Monsieur le Président que lecture soit faite du courrier d'administrés de la commune de Sergines sur des incidents de collecte d'ordures ménagères. Il souhaiterait connaître la date de la prochaine commission déchets.

Madame Crouzet, Conseillère Départementale du canton de Thorigny sur Oreuse, informe le Président qu'elle a été saisie par les services du SRD au sujet des dépôts sauvages sur les parkings des routes départementales du territoire du nord de l'Yonne. Monsieur le Président l'informe qu'une réunion est programmée sur cette thématique avec le SRD le 21 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00